



Direction
Santé
et conditions
de travail

La lettre d'actualité de la DSCT Avril 2022 - N°15

SOMMAIRE

- Aides du FIPHFP :

- La préconisation du médecin de prévention pour les aides techniques n'est plus obligatoire
- Avoir des aides sans RQTH, c'est possible
- 4 000 €, ça vous intéresse ?

- Visite de reprise ou de pré-reprise, bien les différencier

- Prestation d'Appui Spécifique

Infos ++ :

- Des chiffres à prendre en compte
- Promouvoir le handisport : Un guide des parasports à destination des élus

Aides du FIPHFP

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes

Handicapées a actualisé son catalogue des interventions en janvier 2022.

Quelles sont les principales modifications ?



La préconisation du médecin de prévention pour les aides techniques n'est plus obligatoire

Pour les aides techniques suivantes* : Prothèses auditives, Fauteuil roulant et Autres prothèses



externes et orthèses, le FIPHFP ne demande plus de préconisations du médecin de prévention.

La prise en charge est conditionnée par le remboursement par l'Assurance Maladie.

** = aides N°1, 2 et 3 du catalogue*

Prothèses auditives

Jusqu'à 1 600 € par agent

Fauteuil roulant

Jusqu'à 10 000 € par agent

Autres prothèses externes et orthèses

Participation financière examinée au cas par cas.

Avoir des aides sans RQTH, c'est possible

Les aides pour les **adaptations du poste de travail*** sont mobilisables pour **les agents BOETH**** mais aussi pour **les agents aptes avec restriction**.

Une préconisation du médecin de prévention mentionnant les restrictions et la nécessité d'aménager un poste permet de solliciter des aides du FIPHFP.

Le montant de l'aide est évalué dans **une logique de stricte compensation du handicap**, c'est-à-dire en excluant les investissements qui, par nature, sont rendus obligatoires pour tenir le poste, que l'agent soit handicapé ou non.

** = aides N°12 du catalogue*

*** = Bénéficiaire de l'Obligation de d'Emploi des Travailleurs Handicapés*



Dans tous les cas, **les factures** permettant de demander une aide auprès du FIPHFP doivent dater de **moins d'un an**.

4 000 €, ça vous intéresse ?

Si à l'issue d'un apprentissage ou d'un contrat aidé vous prononcez une **titularisation**, vous pouvez bénéficier d'**une prime à l'insertion durable*** d'un montant de 4 000 euros.

Cette prime est étendue aux recrutements faisant suite à un **pacte**, **stage**, ou un **service civique**.

*= Aide N°9 du catalogue



Catalogue des interventions

Retrouvez [sur cette page](#) le catalogue et le résumé des modifications apportées.



Schéma des visites médicales

Visite de reprise ou de pré-reprise, bien les différencier

La convection Santé et conditions de travail prévoit **une visite de reprise** après :

- un arrêt de plus de 30 jours pour maladie ou accident du travail
- une maladie professionnelle
- une maternité

Une **visite de pré-reprise** peut être envisagée quand - il y a un arrêt de plus de 3 mois

et

- des difficultés pour la reprise au poste de travail sont pressenties,

Cette visite ne peut pas être faite à la demande de la collectivité : seulement de l'agent ou du médecin.

Prestation d'Appui Spécifique (PAS)

L'intégration ou le maintien dans l'emploi d'un **travailleur reconnu handicapé** peuvent être facilités par le déclenchement d'une **PAS**.

Cette prestation gratuite déclenche l'intervention d'un prestataire **expert du handicap** qui permettra une adaptation optimale du poste de travail.

Ils peuvent également intervenir au domicile des agents en télétravail.



PAS : mode d'emploi

Des chiffres à prendre en compte

328 000 nouveaux cas de cancer par an en France

1,5 millions de personnes vivent avec un cancer 5 ans après leur diagnostic

La MDPH peut accorder la RQTH aux personnes atteintes d'un cancer. **Les cancers peuvent être reconnus comme un handicap**



Le cancer en chiffres



Promouvoir le handisport : Un guide des parasports à destination des élus

Dans le but de promouvoir le handisport, le **Comité Sportif et Paralympique français** a rédigé un **guide des parasports à l'attention des élus aux sport**, qui jouent un rôle primordial dans le développement de la pratique sportive chez les personnes porteuses de handicap.

Guide des parasports pour les élus

Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Direction-sante@cdg-64.fr

© 2022 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)